



Le Certificat de Qualification Professionnelle Moniteur d'Arts Martiaux mention Judo Jujitsu

INFORMATION :

*CQP MAM Judo Jujitsu
Session 2019-2020*

*Une formation proposée par la
Ligue du Centre-Val de Loire Judo Jujitsu*

*Formation mise en place grâce au soutien de la Région
Centre-Val de Loire et de la Direction régionale et
Départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion
sociale du Centre*

Le diplôme

Le certificat de qualification professionnelle (C.Q.P.) « Moniteur Arts Martiaux » est un diplôme de la branche professionnelle du sport. Il permet d'obtenir une carte professionnelle délivrée par les services du ministère chargé des sports.

Il autorise l'enseignement du judo-jujitsu contre rémunération pour une durée maximum annuelle de 360 heures. Il s'adresse donc aux personnes souhaitant s'engager dans une activité d'enseignement à titre d'activité accessoire (salarier à temps partiel).

Il s'obtient après avoir suivi une formation de 160 heures (théorie et technique), réalisé un stage de 50 heures en club, 10 heures sur leur OTD, puis réussi les épreuves de l'examen final.

C'est le premier niveau de formation professionnelle pour tous ceux qui envisagent ensuite de s'engager dans ce métier à plein temps.

L'activité

Le Moniteur de judo-jujitsu conduit son activité pédagogique de façon autonome (découverte, initiation, loisir, perfectionnement).

Il délivre des grades (ou équivalent) jusqu'à la ceinture marron et prépare les pratiquants à la ceinture noire.

Il exerce au bénéfice des différents publics du club, mais ne peut pas encadrer le judo-jujitsu en milieu scolaire ou dans le secteur du tourisme.

Ses interventions se déroulent fréquemment en horaires décalés (soirées, week-end).

La formation

La formation comprend trois unités de compétences (UC) et un examen final

UC1 :

Concevoir et préparer un cycle d'enseignement pour une population donnée.
Effectuer une démonstration en kata, ne-waza, tachi-waza et procédés d'enseignement.

UC2 :

Mettre en pratique les connaissances théoriques acquises en cours en présence d'un public d'enfant.

UC3 :

Participer au fonctionnement d'une structure associative (stage pédagogique)

Examen final

Durée de la formation : 160 heures en centre et 50 heures de stage club + 10 heures sur leur OTD

Période de formation :

Formation programmée de Janvier 2019 à Juin 2020

Voir calendrier prévisionnel

Coût de la formation : 1560 €

Lieu : ORLEANS (majoritairement)

Date limite d'inscription

18 Décembre 2018

**Tests d'entrée et positionnement
Samedi 05 Janvier 2019 à Orléans**

L'accès à la formation

Avant de s'engager dans la formation, le candidat doit avoir conscience que son investissement, en dehors des séquences de formation, est un facteur déterminant de sa réussite.

Une participation active à la vie de votre club, comité départemental et/ou de la ligue (organisation de tournois, participation à des stages et animations...) sera demandée pour parfaire votre formation.

Les conditions d'inscription à la formation sont les suivantes :

- Être passionné(e) par le judo et avoir envie de l'enseigner
- Être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.
- **Être titulaire du 1^{er} Dan de Judo-Jujitsu minimum depuis 1 an**
- **Être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de la prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)**
- **Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'enseignement du Judo Jujitsu datant de moins de trois mois.**
- Avoir satisfait aux tests d'entrée en formation qui se dérouleront le **05 Janvier 2019**.

Les tests d'entrée en formation

a) une épreuve écrite, s'appuyant sur des connaissances techniques judo générales et sur la compréhension de texte, résumé, analyse vidéo.....

b) un entretien de 15 minutes

c) une épreuve technique comprenant :

*démonstration de tout ou partie du nage no kata (5 séries)

*démonstration de votre système d'attaque debout/sol (2' à 3')

*kakarigeiko (2x2 min en uke et tori avec des partenaires différents) en tachi waza et en ne waza

*randori de 3 minutes avec partenaires différents (debout et sol)

(Possibilité de venir avec un partenaire)

Les aides au financement

Des aides à la formation sont possibles en fonction du statut du candidat.

Des démarches sont à engager, par le candidat et ou son employeur, auprès des différents organismes financeurs le plus tôt possible pour permettre de finaliser le plan de financement de la formation dès l'inscription.

Les principaux dispositifs d'aide sont :

a) pour les salariés :

- le plan de formation (employeur),
- le droit individuel à la formation (employeur et OPCA),
- le congé individuel de formation (FONGECIF),
- le contrat de professionnalisation (employeur),

b) pour les demandeurs d'emploi :

- l'action de formation conventionnée (Pôle Emploi),
- le stage agréé par la région (Conseil régional)

Un accompagnement sera proposé aux candidats pour leur permettre de finaliser leur dossier de prise en charge financière

*** Pour toute demande de renseignements complémentaires,
*Pour retirer un dossier d'inscription,
N'hésitez pas à nous contacter :**

**LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE JUDO
JUJITSU**

Maison des Sports - 1240, rue de la Bergeresse - 45160 OLIVET

Téléphone : 02.38.49.88.60

Courriel : secretariat-ligue@cvl-ffjudo.com

SITE : www.ligue-centre-val-de-loire-judo-jujitsu-da.fr

**Contact : M. Thierry MARCHAND
02.38.49.88.60 OÙ 06.07.63.55.92**

**Dossier d'inscription à
télécharger sur le site de
la ligue
Centre-Val de Loire
Judo Jujitsu**

